

NOTICE TRAVEE PVC

Travées LUZ

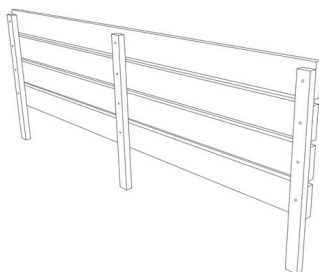
Notice de pose N 0100 - A



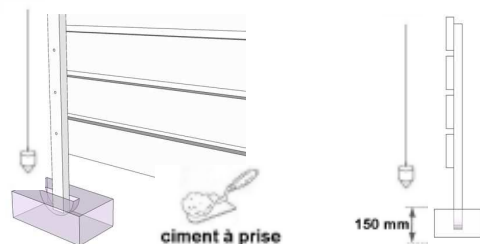
OUTILS



ELEMENTS

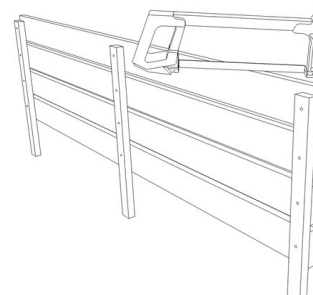


ETAPE 1



ETAPE 2

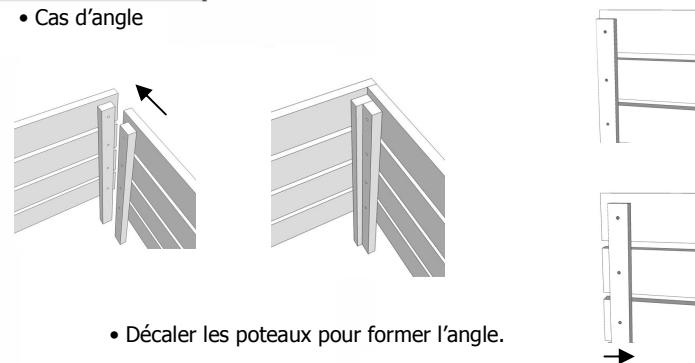
- Si nécessaire, recouper la travée à la longueur désirée.



- Refixer le poteau.
- Prévoir 1 embout à chaque extrémité de lame. référence 0845070

CAS PARTICULIER

- Cas d'angle



- Décaler les poteaux pour former l'angle.

CE PRODUIT NE POUVE PAS ETRE UTILISE QU'EN TRAVEE DE CLOTURE. IL NE PEUT EN AUCUN CAS SERVIR DE BALUSTRADE OU DE GARDE CORPS. NOUS NE POUVONS EN AUCUN CAS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES SI CE PRODUIT EST UTILISE HORS DE SON CADRE NORMAL.

Garantie :

Votre portail est garanti 2 ans (à compter de la date figurant sur la facture)

Il est conçu pour :

Assurer une ouverture et une fermeture normales.

Il est garanti en cas de :

Défaut de fabrication (dans le cadre des articles 1792 et suivants du code civil). Vices cachés dans les conditions citées ci-dessous.

Pour bénéficier de la garantie, votre portail doit :
Etre stocké à l'abri des intempéries et des projections (plâtre, ciment...) dans une pièce sèche et ventilée.

Etre posé dans les règles du DTU et selon nos prescriptions (notice, guide de pose).

Etre utilisé normalement et sans avoir subi de modifications ou autres que celles nécessaires à la pose d'un automatisme recommandé par nos soins.

Les exclusions :

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en œuvre du produit.

Les détériorations volontaires ou involontaires. Les désordres consécutifs à un événement extérieur (dégât des eaux, catastrophes naturelles, etc.). Le non respect des conditions citées ci-dessus.

Les motorisations autres que celles que nous proposons à la vente.

En outre, la garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

Mise en œuvre de la garantie :

En cas de réclamation, notre mise en cause doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la survenance du sinistre et sur la présentation de la facture correspondante.

En tout état de cause, nous répondons à l'égard du consommateur non professionnel de la garantie légale des vices cachés, prévue à l'article 1641 et suivants du code civil.